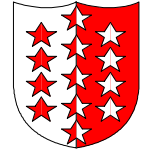




*Municipalité
de Saint-Léonard*



NOVEMBRE 2001

BUDGET 2002

Convocation à l'Assemblée Primaire

Les citoyennes et citoyens de Saint-Léonard sont convoqués le

lundi 10 décembre 2001, à 20h00,
à la salle communale du Home "Le Carillon".

Ordre du jour :

- I. Budget 2002*
- II. Règlement sur les fouilles*
- III. Divers*
- IV. Lecture du PV*

L'Administration Communale

Budget récapitulatif de clôture

Année 2002

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Charges	Revenus		Dépenses	Recettes
	Budget 02	Comptes 00	Budget 02	Comptes 00	
Administration générale	1'077'000.00	964'537.25	356'500.00	334'627.30	
Sécurité publique	121'500.00	120'990.55	53'500.00	49'807.25	
Enseignement et formation	876'500.00	825'711.00	24'500.00	24'728.45	
Culte - Culture - Loisirs	224'400.00	214'267.80	63'000.00	57'311.20	
Santé	158'000.00	131'312.10	0.00	0.00	
Prévoyance sociale	387'500.00	461'882.35	21'000.00	16'650.25	
Trafic	310'000.00	320'009.75	1'000.00	533.30	230'000.00
Protection et aménagement du territoire	599'000.00	653'443.85	71'000.00	115'970.15	
Eau potable - Egoûts (financement spécial)	347'000.00	389'263.15	452'000.00	489'402.70	30'000.00
Services économiques	88'300.00	82'805.20	398'000.00	331'777.80	
Finances et impôts	495'000.00	495'557.55	3'900'000.00	3'922'854.95	
Enlèvement et traitement des ordures (financement spécial)	270'000.00	269'529.35	285'000.00	286'529.35	
Marge d'autofinancement	4'954'200.00	4'929'309.90	5'625'500.00	5'630'192.70	30'000.00
Investissements nets	671'300.00	700'882.80			720'000.00
	5'625'500.00	5'630'192.70	5'625'500.00	5'630'192.70	750'000.00
Investissements nets			671'300.00	700'882.80	671'300.00
Marge d'autofinancement	671'300.00	789'172.55			48'700.00
Amortissements comptables		-88'289.75			
Recours à l'emprunt					
+/- fortune					
	671'300.00	700'882.80	671'300.00	700'882.80	720'000.00

Budget 2002

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

I. Administration générale	Charges	Revenus
Autorités	110'000.00	
Commissions	10'000.00	
Bureau de vote et élections	5'000.00	
Salaires administration et services	325'000.00	
Salaires travaux publics	270'000.00	
Charges sociales	160'000.00	
Fournitures de bureau et imprimés	20'000.00	
Achat de mobilier et machines de bureau	10'000.00	
Entretien et maintenance machines de bureau	10'000.00	
Chauffage et éclairage	8'000.00	
Produits de nettoyage et d'entretien	2'000.00	
Entretien des immeubles	20'000.00	
Frais de représentations et réceptions	30'000.00	
Frais de port et ccp	20'000.00	
Frais de téléphone	12'000.00	
Assurances bâtiments	30'000.00	
Assurances RC	10'000.00	
Assurances machines et véhicules	5'000.00	
Honoraires à des tiers	15'000.00	
Frais d'encaissement	5'000.00	
Emoluments cadastre		6'000.00
Emoluments contrôle des habitants		12'000.00
Emoluments administratifs		1'000.00
Contributions de tiers sur salaires		10'000.00
Allocations pertes de gains		5'000.00
Part. de la Bourgeoisie aux frais administratifs		2'500.00
Personnel imputé		320'000.00
	1'077'000.00	356'500.00

II. Sécurité publique

Chambre pupillaire et juge	6'000.00	
Traitement de l'officier d'Etat Civil	6'000.00	
Service du feu	16'000.00	
Charges sociales	3'000.00	
Frais de police	3'000.00	
Frais d'état civil	1'000.00	
Chauffage et éclairage	10'000.00	
Matériel de lutte contre incendie	5'000.00	
Matériel et frais protection civile	5'000.00	
Sécurité routière	15'000.00	
Entretien des bâtiments	5'000.00	
Assurance du corps des sapeurs-pompiers	500.00	
Conservation du cadastre et mensuration	30'000.00	
Contrôle des poids et mesures	500.00	
Contrôle des denrées alimentaires	3'000.00	
Cours de protection civile	10'000.00	
Centre de sécurité incendie Sion	2'500.00	
Patente et concessions		500.00
Patentes vente boissons alcoolisées		1'000.00
Patentes pour exploit. cafés-rest.		5'000.00
Patentes manifestations et jeux		2'000.00
Location PC		1'000.00
Taxes d'exemption du service du feu		35'000.00
Amendes de police		3'000.00
Stationnement de troupes		2'000.00
Subventions : services du feu		1'000.00
Subventions : protection civile		2'500.00
Subventions : cadastre		500.00

121'500.00

53'500.00

III. Enseignement et formation

Personnel enseignant spécialisé	30'000.00
Conciergerie des écoles	30'000.00
Charges sociales	13'000.00
Fournitures et matériel pédagogique	35'000.00
Mobilier scolaire et entretien	15'000.00
Chauffage et éclairage	18'000.00
Produits de nettoyage et machines	6'000.00
Entretien des bâtiments	20'000.00
Frais de téléphone	3'000.00
Assurances des élèves	1'000.00
Transport des élèves	35'000.00
Activités scolaires	12'000.00
Promenade scolaire	1'500.00

Traitement du personnel enseignant primaire	423'000.00	
Traitement du personnel enseignant cycle	84'000.00	
Ecolage des cycles	120'000.00	
Ecolage enseignement spécialisé	25'000.00	
Frais apprentis	5'000.00	
Locations salle du Collège		5'000.00
Participation des parents aux livres scolaires		3'500.00
Subventions : transport des élèves		14'000.00
Subventions : professeur de chant		1'000.00
Subventions : mat. pédag. scol. et mobilier		1'000.00
	876'500.00	24'500.00

IV. Culte - Culture - Loisirs

Traitement - Desservance	86'000.00	
Charges sociales	19'000.00	
Chauffage et éclairage	20'000.00	
Entretien des bâtiments paroissiaux	15'000.00	
Location laiterie	2'400.00	
Fêtes religieuses	2'000.00	
Contribution à l'Eglise réformée	2'500.00	
Frais de culte	20'000.00	
Raccordement TV par câble	5'000.00	
Subventions aux sociétés	20'000.00	
Subventions bibliothèque	2'500.00	
Subventions oeuvres d'utilité publique	20'000.00	
Subsides spéciaux aux sociétés	10'000.00	
Locations de salles		4'000.00
Location cure		12'000.00
Location couvert		6'000.00
Location Sonvillaz		1'000.00
Contributions de tiers sur salaires		40'000.00
	224'400.00	63'000.00

v. Santé

Etablissements hospitaliers	140'000.00
Frais dentaires scolaires	18'000.00
	158'000.00

vi. Prévoyance sociale

Financement AVS - AI	70'000.00	
Aide complémentaire cantonale	1'000.00	
Prestations complémentaires	82'000.00	
Fonds Cantonal pour l'emploi	12'500.00	
Service médico-social	45'000.00	
Dons, cotisations aux institutions publiques	12'000.00	
Subventions aux institutions spécialisées	11'000.00	
Contributions aux personnes âgées	6'000.00	
Allocations naissances	8'000.00	
Secours et assistance	50'000.00	
Aide à la famille	90'000.00	
Part. communale sur finance d'agrégation bourgeoisiale		1'000.00
Subventions d'assistance		20'000.00
	387'500.00	21'000.00

vii. Trafic

Achat d'outillage	6'000.00	
Eclairage public	45'000.00	
Entretien du réseau routier	25'000.00	
Entretien machines et véhicules	12'000.00	
Déblaiement des neiges	15'000.00	
Balayage des rues	7'000.00	
Part. entretien routes classées	80'000.00	
Transports publics	20'000.00	
Personnel imputé	100'000.00	
Subvention déblaiement des neiges		1'000.00
	310'000.00	1'000.00

viii. Protection et aménagement du territoire

Annonces au Bulletin Officiel	2'000.00	
Lutte contre les parasites	20'000.00	
Entretien des places et parcs	25'000.00	
Entretien du cimetière	2'000.00	
Entretien de la Lienne	20'000.00	
Entretien des canaux	15'000.00	
Entretien du Rhône	10'000.00	
Frais inhumation-incinération	3'000.00	
Personnel imputé	155'000.00	
Service communal "eau et égouts"	232'000.00	
Service communal "déchets"	115'000.00	
Taxes autorisations de construire		10'000.00
Taxes cimetière		10'000.00

Subventions : entretien de la Lienne	15'000.00
Subventions : entretien des canaux	12'000.00
Subventions : entretien du Rhône	10'000.00
Pou San José : subv. cant. et part. prop.	14'000.00

599'000.00

71'000.00

ix. Eau potable - Egouts (financement spécial)

Electricité du réseau d'égouts	5'000.00	
Electricité du réseau d'eau potable	35'000.00	
Entretien des immeubles	2'000.00	
Entretien du pompage	10'000.00	
Entretien du réseau d'eau potable	25'000.00	
Entretien des canalisations	30'000.00	
Exploitation Step de Chandoline	100'000.00	
Intérêts passifs imputés	100'000.00	
Personnel imputé	40'000.00	
Taxes de fourniture eau potable		220'000.00
Contrib. communale "eau et égouts"		232'000.00

347'000.00

452'000.00

Amortissements

105'000.00

452'000.00

452'000.00

x. Services économiques

Salaires viticoles	65'000.00	
Inspection du bétail	1'000.00	
Charges sociales	3'500.00	
Frais d'exploitation des domaines	10'000.00	
Entretien bisses et réseaux irrigation	5'000.00	
Alimentation fonds correction cours d'eau	2'000.00	
Insémination artificielle	1'800.00	
Redevances Lienne SA		55'000.00
Energie gratuite		40'000.00
Redevances ESR SA		45'000.00
Produit des domaines - viticulture		100'000.00
Produit des domaines - arboriculture		5'000.00
Divers produits du patrimoine		500.00
Vente eau irrigation		500.00
Produit du lac souterrain		30'000.00
Produit Mangold		110'000.00
Locations diverses		12'000.00

88'300.00

398'000.00

XI. Finances et impôts

Pertes sur débiteurs	40'000.00	
Remises sur débiteurs	3'000.00	
Impôt cantonal	3'000.00	
Escomptes accordés sur débiteurs	12'000.00	
Intérêts et frais de la dette à court terme	40'000.00	
Intérêts et frais de la dette à long terme	340'000.00	
Alimentation fonds péréquation intercom.	37'000.00	
Impôt sur immeubles bâtis	16'000.00	
Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4'000.00	
Impôt revenu personnes physiques		3'100'000.00
Impôt fortune personnes physiques		300'000.00
Impôt retenu à la source		30'000.00
Impôt personnel		11'000.00
Impôt sur immeubles bâtis		10'000.00
Impôt sur le bénéfice des sociétés		75'000.00
Impôt sur le capital des sociétés		40'000.00
Impôt foncier personnes physiques		110'000.00
Impôt foncier personnes morales		50'000.00
Impôt sur les gains immobiliers		10'000.00
Impôt sur succ. et donations		10'000.00
Impôt sur les chiens		10'000.00
Intérêts des placements		4'000.00
Intérêts et frais de retard récupérés		30'000.00
Intérêts passifs imputés		110'000.00
	495'000.00	3'900'000.00

XII. Enlèvement et traitement des ordures (financement spécial)

Frais de la décharge	50'000.00	
Enlèvement des déchets	45'000.00	
Traitement des déchets	140'000.00	
Personnel imputé	25'000.00	
Intérêts passifs imputés	10'000.00	
Taxe annuelle		170'000.00
Contrib. communale "déchets"		115'000.00
	<hr/>	<hr/>
	270'000.00	285'000.00
Amortissements	15'000.00	
	285'000.00	285'000.00

INVESTISSEMENTS

Trottoir Rue du Chemin de Fer	150'000.00	
Travaux divers	80'000.00	
Réseau d'eau	20'000.00	
Réseau d'égouts	500'000.00	
Taxes de raccordement		30'000.00
	<hr/>	<hr/>
	750'000.00	30'000.00
Investissements nets		720'000.00
	750'000.00	750'000.00

INFORMATIONS DIVERSES

Mérite léonardin

Il consiste à récompenser toute personne ou groupement qui se distingue dans le domaine du sport, de l'art et de la culture. Un formulaire officiel est à la disposition du public auprès du secrétariat communal où il doit être remis avant le 31 janvier de l'année suivante.

Manifestations locales

Nous prions les sociétés de bien vouloir informer systématiquement le secrétariat communal pour toutes les manifestations organisées afin de tenir à jour ce calendrier.

Déblaiement des neiges - Stationnement

Nous attirons l'attention des automobilistes sur l'art. 20 de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière du 30 novembre 1962 :

« Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser des véhicules en stationnement au bord des routes afin de ne pas gêner le déblaiement des neiges ».

Les véhicules en stationnement illicite seront évacués et emmenés à la fourrière, ceci à la charge du propriétaire.

Déchets - Branches - Sarments

Lors des différents travaux de taille, les recommandations suivantes sont à respecter :

- les branches des arbres et les haies le long des routes et des chemins communaux seront élaguées afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public;
- les branches coupées ou les sarments seront amenés à la décharge contrôlée.

Routes - Circulation

Nous vous informons que durant la période de gel, les poids lourds ne doivent pas emprunter les routes de campagne. En cas de non-observation de cette interdiction, les éventuels dommages seront à la charge de l'entreprise de transport concernée ou du maître de l'ouvrage.

Nous rappelons à la population qu'il est interdit de laisser tout véhicule automobile dépourvu de plaques de contrôle sur le domaine public ou privé si le fond n'est pas en matière dure (bétonné, pavé, dallé, goudronné, etc...).

Nous prions les agriculteurs de procéder systématiquement au nettoyage des routes, ce particulièrement dans la zone à bâtir, afin de donner à notre localité, une image propre et accueillante.

Afin d'éviter des accidents et assurer aux habitants un maximum de sécurité, nous vous saurions gré de respecter les vitesses dans l'ensemble du village ainsi que la signalisation routière mise en place. Des contrôles de vitesse seront effectués.

Compteur d'eau

Ce relevé sera effectué comme les autres années. Nous prions la population de remplir la carte de manière complète et précise et de nous la retourner dans les plus brefs délais.

Moloks

Seules les ordures ménagères en **sacs fermés** sont autorisées et tout dépôt extérieur est strictement interdit.

Décharge

Durant la période du 1er octobre au 31 mars, la décharge est ouverte les lundis et mercredis de 16h00 à 17h00 et les samedis de 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. D'autre part, selon l'article 2 du règlement communal sur le ramassage et le traitement des ordures : **« les entreprises artisanales et industrielles doivent assurer elles-mêmes le transport de leurs déchets à l'usine et se conformer au règlement d'exploitation de l'UTO. »**

144 - Secours valaisan

Accidents - Maladie - Urgences - Détresse : un seul numéro le 144.

Site Internet

Pour toutes informations utiles, tapez www.st-leonard.vsnet.ch
et notre adresse E-Mail : admin.stleo@st-leonard.vsnet.ch